



POST TELEGRAPHES

ARRÊTÉ

relatif au changement de dénomination
de la rue de la Violette en rue "Jean-
Violette", commune de Genève - section
Plainpalais

du 24 février 1970

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de l'Association des Ecrivains de Genève,
du 26 mars 1969;

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat,
du 4 décembre 1969;

vu le préavis favorable de la Ville de Genève, du 6
février 1970;

vu les dispositions du règlement sur la désignation
des artères, du 2 avril 1968,

A R R E T E :

Il est donné le nom de :

Rue Jean-Violette, à l'artère connue jusqu'ici sous le nom rue de
la Violette, partant de la rue de Carouge et se terminant au bou-
levard de la Cluse. La numérotation ne subit pas de changement.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er
mai 1970.

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Police	2 ex.
Archives	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

Halland